

Monsieur Olivier Véran
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75007 Paris

Paris, le 14 avril 2020

Chr Monsieur le Ministre, *cher Olivier*

Pour répondre à l'urgence sanitaire que constitue l'épidémie covid19, l'ensemble des forces sanitaires de la Nation se sont mobilisées.

Les médecins libéraux, en exercice dans les établissements de santé ou en ville, se sont pleinement engagés en première ligne dans cette lutte contre le virus. Pour ce faire, nombreux sont ceux qui ont arrêté leur activité, suivant la déprogrammation enjointe aux établissements de santé, pour se mettre à disposition d'organisation nouvelle nécessaire à la réponse sanitaire.

Mais tous sont confrontés à des impacts économiques majeurs, comme directement issus de la crise, les éléments de rémunération des médecins libéraux ne pouvant s'adapter à ces circonstances exceptionnelles.

Dans ce contexte d'état d'urgence décrété par le Président de la République, ce dernier a pris l'engagement d'accompagner les acteurs leur garantissant leur perte de financement. Nous pouvons louer cet engagement.

En ce sens, un premier projet d'arrêté vient définir le cadre d'une garantie de financement des établissements de santé. Celui-ci distinguant les acteurs hospitaliers selon leur statut, les médecins hospitaliers publics se voient couverts de leur rémunération, au travers de la garantie apportée aux financements de leur structure de rattachement, mais également de leurs actes et consultations externes.

Leur engagement justifie cette garantie, juste et légitime.

Pour autant, force est de constater qu'une même garantie n'a pas été reconnue aux professionnels libéraux.

En conséquence, notre engagement doit pouvoir trouver la même couverture de nos pertes de rémunération, tant pour nos activités hospitalières que nos consultations. Elle doit également pouvoir intervenir dans le même délai que celui de nos confrères hospitaliers publics.

Nous comptons sur l'engagement présidentiel pour que puissent être trouvées des mesures équitables pour nos professionnels libéraux, qui marquerait la reconnaissance de la Nation.

Attentifs à vos propositions, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.



Lamine Gharbi
Président de la FHP

Dr Marie Paule Chariot
Présidente de la Conférence
Nationale des CMEHP

Charr

